



Voie verte Via Rhôna de Saint-Gilles à Gallician

Retrouvez ici le détail du projet.

Publié le 25/09/2024 - Mise à jour le 06/11/2024

La véloroute « voie verte » de Saint-Gilles à Gallician fait partie du vaste programme Via Rhôna d'aménagement européen, référencé EV17, dont l'objectif est de relier le lac Léman à la mer Méditerranée sur 815 km en mode de déplacements doux.

Le projet de la section de Saint-Gilles à Gallician consiste à aménager une voie cyclable « voie verte » d'une largeur de 3 mètres et d'une longueur de 10km, en rive nord du canal du Rhône à Sète, sur les emprises du chemin de halage existant utilisé par Voies Navigables de France (VNF), sur les communes de Saint-Gilles, Beauvoisin et Vauvert. Des aires de détente seront créées sur le parcours ainsi que des places de stationnement.

Les grands objectifs de l'opération

- Contribuer à l'élaboration des schémas régional, national et européen des véloroutes et voies vertes,
- Favoriser le développement de l'utilisation du vélo tant pour une pratique de loisirs et de tourisme que comme mode de déplacement urbain ou interurbain de courtes distances,
- Mettre en place un instrument d'aménagement du territoire et de diversification de l'offre locale touristique et de loisirs, permettant le développement d'un tourisme durable,
- Favoriser la découverte de patrimoines urbains et ruraux, naturels et culturels grâce à des modes de déplacement respectueux de l'environnement,
- Compléter les réseaux cyclables existants ou en projet.

L'environnement du projet

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact qui regroupe l'ensemble des enjeux environnementaux et a notamment répertorié l'ensemble des espèces de faune et de flore présentes sur le linéaire du projet. Elle comprend également un volet hydraulique.

Un calendrier de chantier est établi afin de préserver les espèces présentes. La réalisation des travaux lourds ne pourra se dérouler que de mi-août à mi-mars. Des mesures d'évitement seront également mises en place pendant les travaux.

Enquête publique Voie verte Via Rhôna de Saint-Gilles à Gallician

Participez à l'enquête à partir du 22 janvier jusqu'au 21 février 2024

Cette enquête publique est réalisée dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale supplétiive, requise au titre des articles L181-1 du code de l'Environnement, formulée par le Conseil départemental du Gard, auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

Elle est cadrée par l'article L181-10 ainsi que les articles L.123-1 et suivants du code de l'Environnement : font l'objet d'une enquête publique soumise aux prescriptions de l'article L.123-2, préalablement à leur autorisation, leur approbation ou leur adoption, les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements exécutés par des personnes publiques ou privées devant comporter une évaluation environnementale en application de l'article L.122-1.

- **Consulter le dossier et apporter sa contribution**



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi

- *Hôtel du département : de 8h00 à 17h00*
- *Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*
- *Standard Tél. : 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.*

2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76